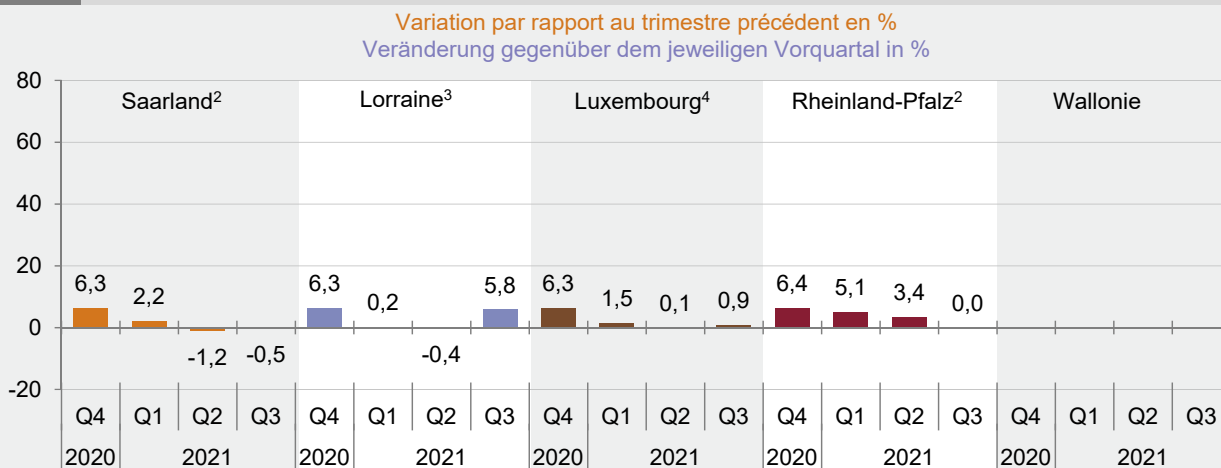


T 12.1 **Emploi intérimaire¹ – évolution à court terme**
Zeitarbeit¹ – kurzfristige Entwicklung

| Trimestre Quartal | Saarland ² | Lorraine ³ | Luxembourg ⁴ | Rheinland-Pfalz ² | Wallonie |
|----------------------|--|-----------------------|-------------------------|------------------------------|----------|
| | Variation par rapport au même trimestre de l'année précédente en % Veränderung gegenüber dem jeweiligen Vorjahresquartal in % | | | | |
| 2019 Q3 | -14,3 | -4,3 | -2,9 | -10,6 | 1,7 |
| Q4 | -11,5 | -0,5 | -2,2 | -7,9 | -0,3 |
| 2020 Q1 | -18,7 | -44,6 | -25,9 | -6,8 | -28,0 |
| Q2 | -25,3 | -24,3 | -38,2 | -10,8 | -16,3 |
| Q3 | -15,3 | -8,1 | -15,9 | -5,7 | – |
| Q4 | -8,1 | -2,8 | -10,5 | 0,6 | ... |
| 2021 Q1 | 2,2 | 68,4 | 17,9 | 7,1 | ... |
| Q2 | 13,2 | 26,5 | 44,7 | 19,9 | ... |
| Q3 | 6,8 | 12,3 | 8,9 | 15,7 | ... |

1) Données désaisonnalisées (sauf Wallonie). / Daten saisonbereinigt (außer Wallonie). – 2) Salariés assujettis à la sécurité sociale (78.2/3, NACE Rév. 2) en fin de trimestre. / Sozialversicherungspflichtig Beschäftigte (78.2/3, NACE Rev. 2) am Quartalsende. – 3) Emplois salariés en intérim en fin de trimestre. / Arbeitnehmer/-innen in Zeitarbeit am Quartalsende. – 4) Emplois salariés (78.2, NACE Rév. 2), moyennes trimestrielles. / Arbeitnehmer/-innen (78.2, NACE Rev. 2), Quartalsdurchschnitte. – 5) Emplois salariés (78.2/3, NACE Rév. 2) au 30/06, 31/12. / Arbeitnehmer/-innen (78.2/78.3 NACE Rev. 2) am 30.6./31.12..

G 12.3 **Emploi intérimaire¹ – par rapport au trimestre précédent**
Zeitarbeit¹ – Vergleich zum Vorquartal


1) Données désaisonnalisées. / Daten saisonbereinigt. – 2) Salariés assujettis à la sécurité sociale (78.2/3, NACE Rév. 2) en fin de trimestre. / Sozialversicherungspflichtig Beschäftigte (78.2/3, NACE Rev. 2) am Quartalsende. – 3) Emplois salariés en intérim en fin de trimestre. / Arbeitnehmer/-innen in Zeitarbeit am Quartalsende. – 4) Emplois salariés (78.2, NACE Rév. 2), moyennes trimestrielles. / Arbeitnehmer/-innen (78.2, NACE Rev. 2), Quartalsdurchschnitte.

Sources / Notes
Quellen / Hinweise
Grande Région

Emploi salarié/salariés assujettis à la sécurité sociale employés dans des entreprises spécialisées dans la mise à disposition de travailleurs, y compris le personnel des agences d'intérim (sauf Lorraine). / Arbeitnehmer/-innen bzw. sozialversicherungspflichtig Beschäftigte von Unternehmen mit Schwerpunkt Arbeitnehmerüberlassung, inkl. Personal der Zeitarbeitsfirmen (außer Lorraine).

Saarland / Rheinland-Pfalz

Bundesagentur für Arbeit: Beschäftigungsstatistik (78.2/3, NACE Rév. 2); salariés assujettis à la sécurité sociale en fin de trimestre/au 30/06 (pour les données annuelles), données des 6 derniers mois provisoires, données trimestrielles désaisonnalisées. / Sozialversicherungspfl. Beschäftigte am Quartalsende/30.6. (Jahreswert), Werte der letzten 6 Monate vorläufig, Quartalsdaten saisonbereinigt.

Lorraine

Insee: estimations trimestrielles d'emploi; emplois salariés en intérim en fin de trimestre/l'année, données désaisonnalisées. / Arbeitnehmer in Zeitarbeit am Quartals-/Jahresende, Daten saisonbereinigt.

Luxembourg

Comptes nationaux; emploi salarié (78.2, NACE Rév. 2), moyennes trimestrielles/annuelles, données trimestrielles désaisonnalisées. / Arbeitnehmer/-innen, Quartals-/Jahresdurchschnitte, Quartalsdaten saisonbereinigt.

Wallonie

Office national de sécurité sociale (ONSS); emploi salarié (78.2/3, NACE Rév. 2), données semestrielles au 30/06 et au 31/12. / Arbeitnehmer/-innen, Halbjahreswerte am 30.6./31.12.

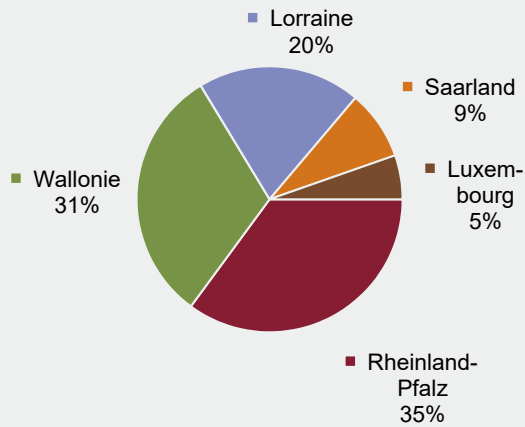
Indicateurs structurels

Strukturindikatoren

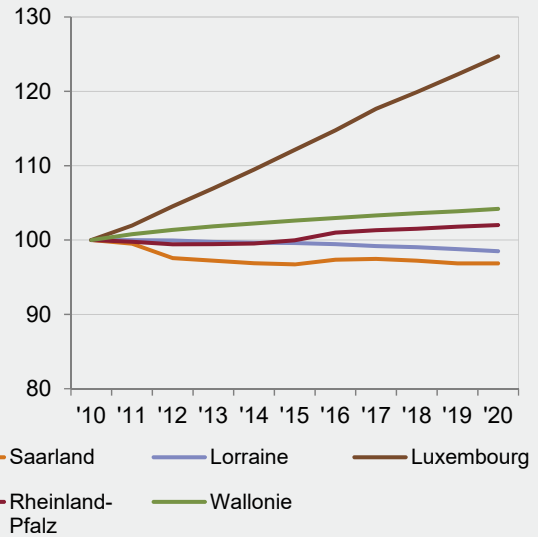
G 13

Population
Bevölkerung

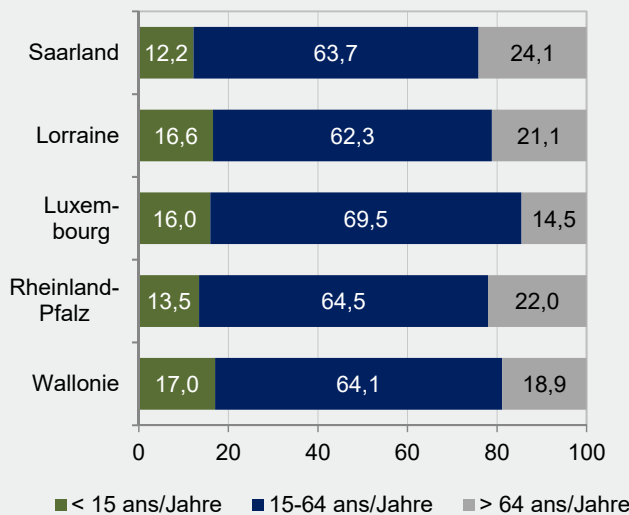
Population 2020 des régions (répartition en %)
Bevölkerung 2020 nach Regionen (Anteile in %)



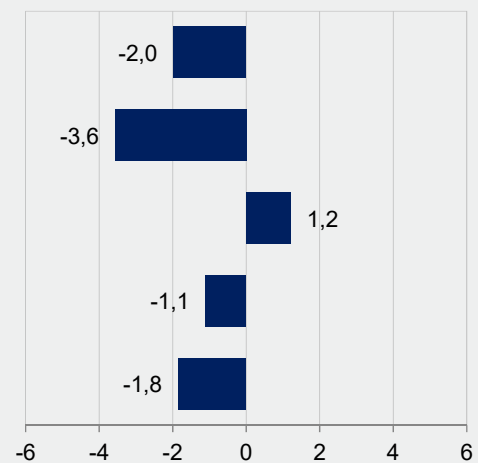
Population 2010–2020 (indice: 2010=100)
Bevölkerung 2010–2020 (Messzahl: 2010=100)



Population par groupe d'âge 2020 (répartition en %)
Bevölkerung nach Altersgruppen 2020 (Anteile in %)



Évolution de la part des 15-64 ans
2010–2020 en points de pourcentage
Veränderung Anteil 15–64-Jährige
2010–2020 in Prozentpunkten



Sources / Notes Quellen / Hinweise

Grande Région: Population au 1er janvier ou au 31/12 de l'année précédente. / Bevölkerung am 1.1. des Jahres oder am 31.12. des Vorjahres.

Saarland/Rheinland-Pfalz: Bevölkerungsfortschreibung; jusqu'en 2010 calculé sur base du recensement de la population 1987; à partir de 2011, les chiffres sont établis sur base du recensement 2011. / Bis 2010 Bevölkerungsfortschreibung auf der Basis der Volkszählung 1987; ab 2011 auf Basis des Zensus 2011.

Lorraine: Recensement de la population.

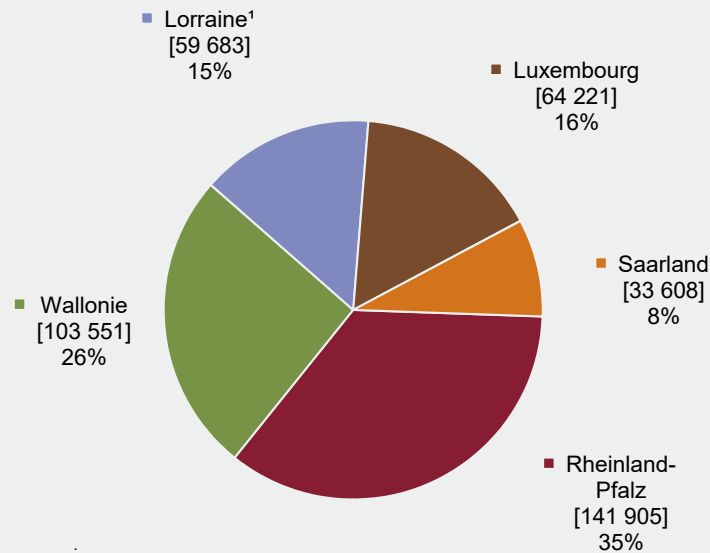
Luxembourg: Population calculée par le STATEC.

Wallonie: INS, Statistiques démographiques et recensements de la population.

G 14

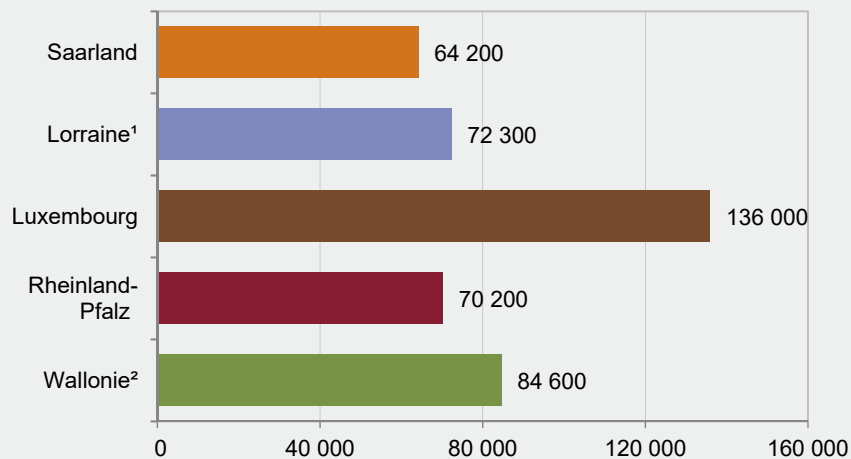
Produit intérieur brut (à prix courants)
Bruttoinlandsprodukt (in jeweiligen Preisen)

PIB 2020 des régions (en Mio. Euros / répartition en %)
BIP 2020 nach Regionen (in Mio. EUR / Anteile in %)



1) 2018.

PIB 2020 par emploi en EUR
BIP 2020 je Erwerbstätigen in EUR



1) 2018. – 2) 2019.

Sources / Notes Quellen / Hinweise

Grande Région: Comptes nationaux (SEC 2010). / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen (ESVG 2010).

Saarland / Rheinland-Pfalz: Comptes nationaux, Statistiques d'emploi des Länder; calcul: mars 2021. / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen, Erwerbstätigenrechnung der Länder, Berechnungsstand: März 2021.

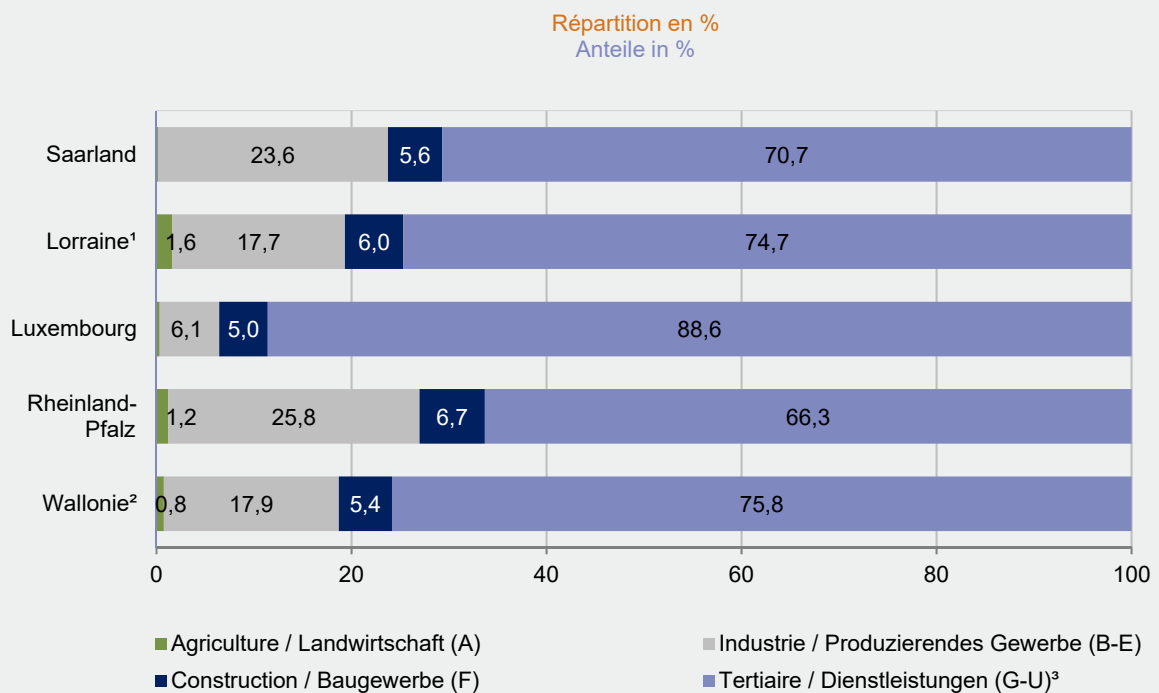
Lorraine: Comptes régionaux, Estimations d'emploi. / Regionale volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen, Schätzung der Erwerbstätigen.

Luxembourg: Comptes nationaux. / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen.

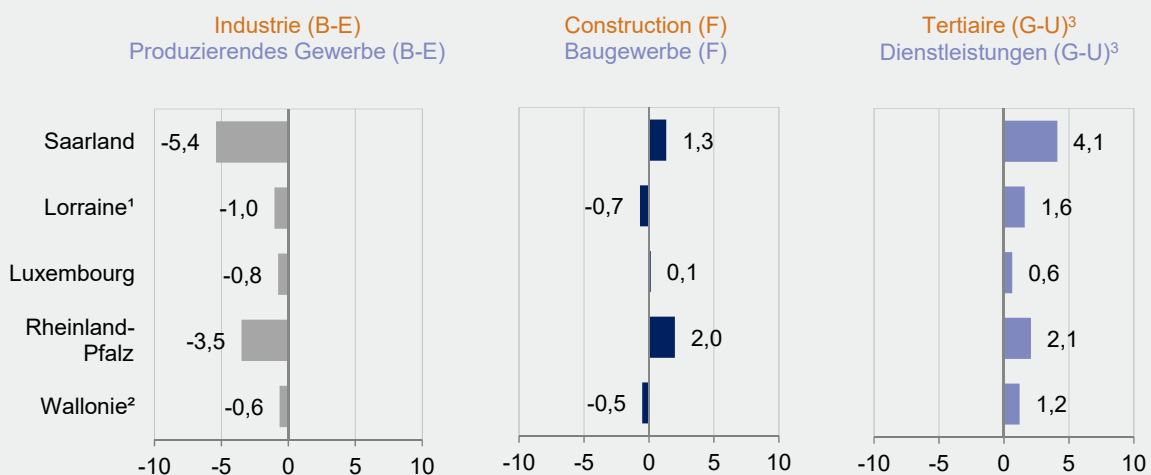
Wallonie: ICN: Comptes régionaux. / Regionale Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen.

G 15

Valeur ajoutée brute par secteur économique en 2020
Bruttowertschöpfung nach Wirtschaftsbereichen 2020



Évolution de la part des secteurs dans la valeur ajoutée brute de 2010 à 2020 en points de pourcentage
Veränderung der Anteile der Bereiche von 2010 bis 2020 in Prozentpunkten



Sources / Notes Quellen / Hinweise

Grande Région: Comptes nationaux/régionaux (SEC 2010). / (Regionale) Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen (ESVG 2010).

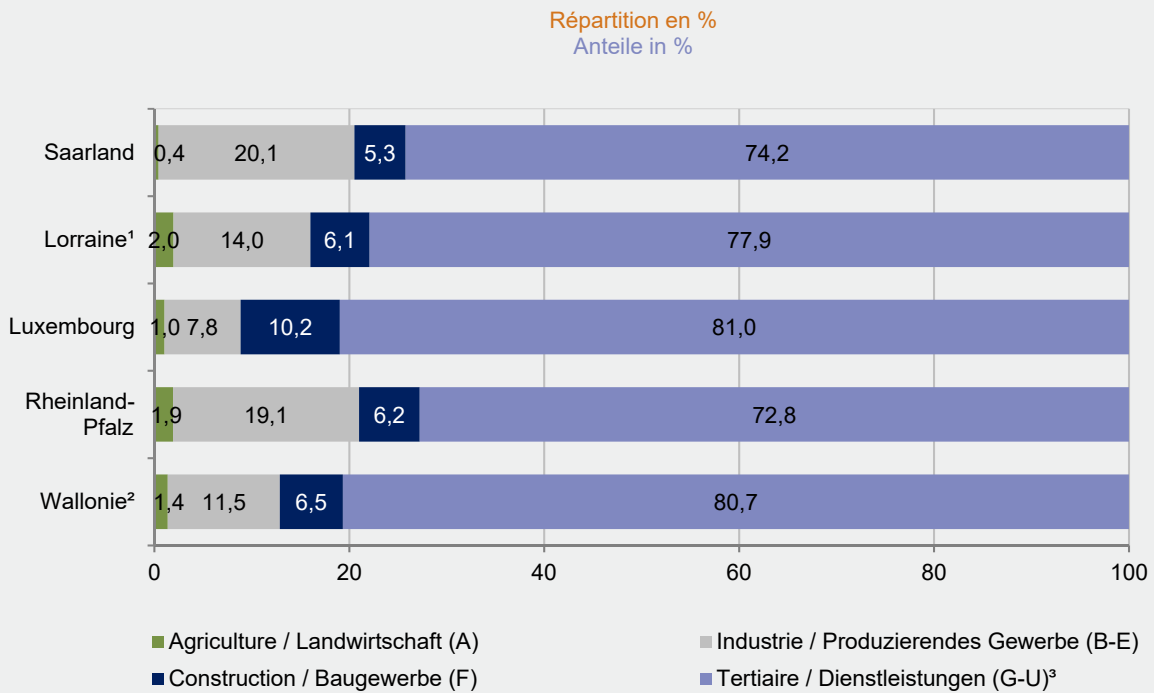
Saarland / Rheinland-Pfalz: Calcul: mars 2021. / Berechnungsstand: März 2021.

1) 2018 / 2008-2018. – 2) 2019 / 2009-2019. – 3) Rheinland-Pfalz, Saarland sans U, NACE Rév. 2. / Rheinland-Pfalz, Saarland ohne U, NACE Rev. 2.

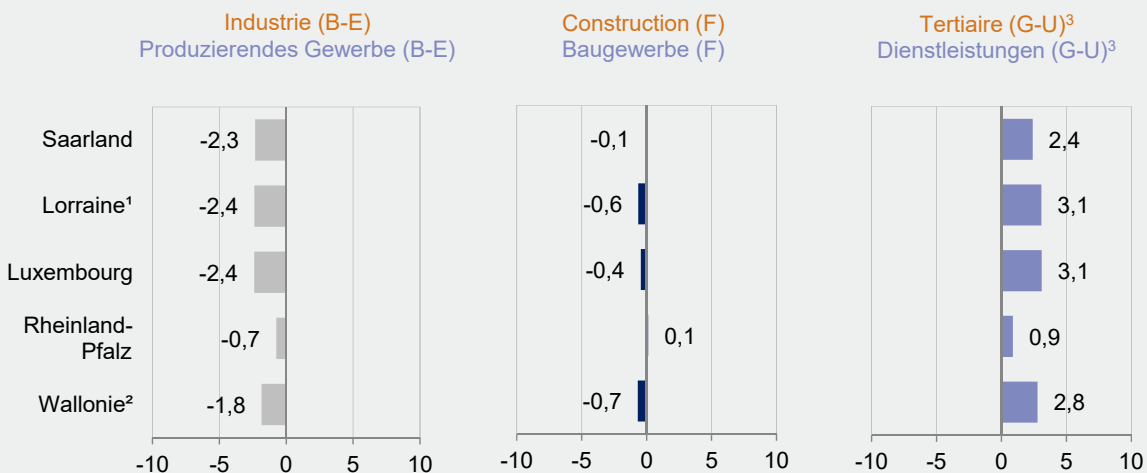
Secteurs économiques

G 16

Emploi total par secteur économique 2020
Erwerbstätige nach Wirtschaftsbereichen 2020



Évolution de la part des secteurs dans l'emploi de 2010 à 2020 en points de pourcentage
Veränderung der Anteile der Bereiche von 2010 bis 2020 in Prozentpunkten



Sources / Notes Quellen / Hinweise

Saarland / Rheinland-Pfalz: Comptes nationaux d'emploi (calcul: février 2021). / Erwerbstätigenrechnung (Berechnungsstand: Februar 2021).

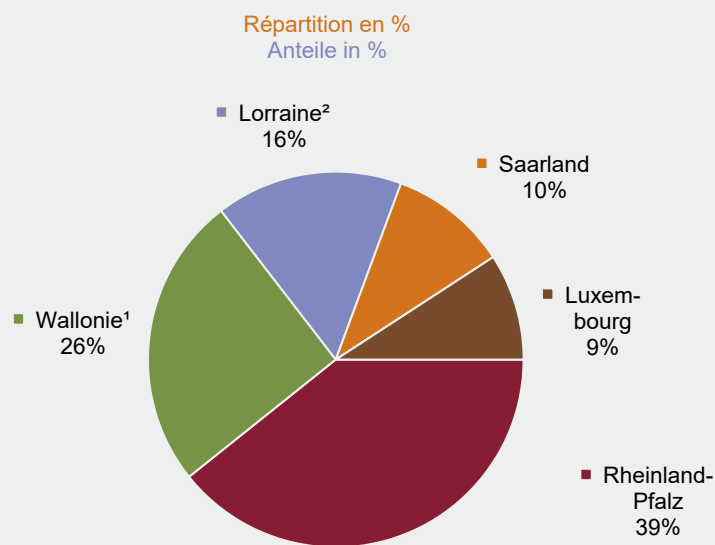
Lorraine: Insee: Estimations d'emploi, 31/12. / Schätzungen der Erwerbstätigen, 31.12.

Luxembourg: Comptes nationaux / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen.

Wallonie: ICN; Comptes nationaux / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen.

1) 2019 / 2009-2019. 2) 2019 / 2009-2019. - 3) Rheinland-Pfalz, Saarland sans U, NACE Rév. 2. / Rheinland-Pfalz, Saarland ohne U, NACE Rev. 2.

G 17

Emploi total 2020
Erwerbstätige 2020


1) 2019 / 2009-2019. – 2) 2019 / 2009-2019.

Sources / Notes Quellen / Hinweise

Saarland / Rheinland-Pfalz: Comptes nationaux d'emploi (calcul: février 2021). / Erwerbstätigenrechnung (Berechnungsstand: Februar 2021).

Lorraine: Insee: Estimations d'emploi, 31/12. / Schätzungen der Erwerbstätigen, 31.12.

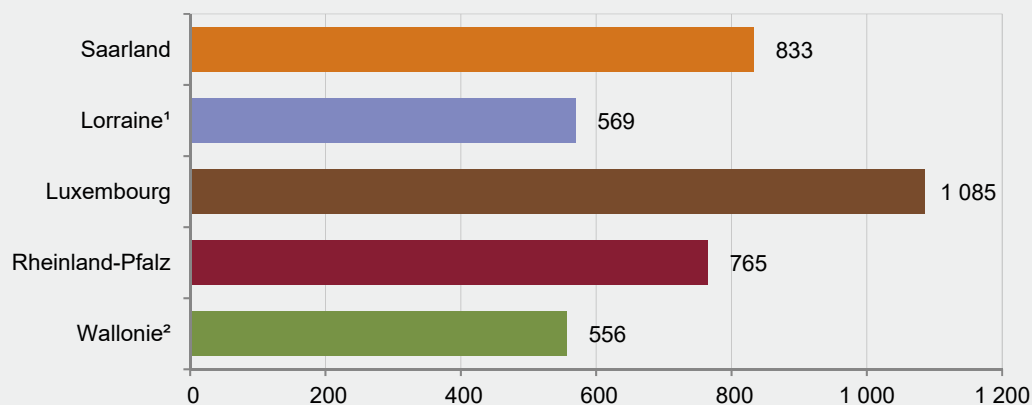
Luxembourg: Comptes nationaux / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen.

Wallonie: ICN; Comptes nationaux / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen.

G 18

Densité de travail (rapport emplois offerts/actifs résidents) 2020
Arbeitsplatzdichte (Verhältnis der Erwerbstätigen zur Bevölkerung im erwerbsfähigen Alter) 2020

Nombre d'emplois (au lieu de travail) pour 1 000 personnes (15-64 ans)
Anzahl Erwerbstätige (am Arbeitsort) pro 1 000 Personen (15-64 Jahre)



1) 2019 / 2009-2019. – 2) 2019 / 2009-2019.

Sources / Notes Quellen / Hinweise

Saarland / Rheinland-Pfalz: Comptes nationaux d'emploi (calcul: février 2021, Statistiques de population. / Erwerbstätigenrechnung (Berechnungsstand: Februar 2021), Bevölkerungsforschreibung.

Lorraine: Estimations d'emploi (Insee), Recensement de la population. / Schätzungen der Erwerbstätigen (Insee), Volkszählung.

Luxembourg: Comptes nationaux, population calculée par le STATEC. / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen, Bevölkerungsforschreibung.

Wallonie: ICN; Comptes nationaux, INS: Statistiques démographiques et recensements de la population. / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen, Bevölkerungsforschreibung.

Glossaire

Glossar

Indicateurs conjoncturels

1. PIB

Grande Région

Le produit intérieur brut (PIB) est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Le produit intérieur brut aux prix du marché peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. La valeur ajoutée brute correspond à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Le produit intérieur brut est établi en conformité avec le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010).

Le taux de croissance du PIB en volume est un indicateur de la croissance économique. La correction de l'influence des prix est effectuée en modifiant chaque année l'année de base des prix (données au prix de l'année précédente chaînés, 2010=100).

Saarland / Rheinland-Pfalz

Les données des 4 dernières années sont susceptibles d'être révisées. Dans le cadre de révisions dites générales, des révisions peuvent être apportées sur l'historique de la série.

Lorraine

Les données de la dernière année sont susceptibles d'être révisées.

2./3. Commerce Extérieur (Importations / Exportations de marchandises)

Grande Région

Les données sur les exportations et les importations proviennent des données statistiques du commerce extérieur des régions. Sont prises en compte seulement les marchandises (et pas les services) entrant ou sortant de l'économie nationale, en valeur, à prix courants. Malgré l'harmonisation au sein de l'UE, les régions utilisent des concepts nationaux.

Les différences proviennent notamment de l'utilisation des concepts de « commerce général » et de « commerce spécial ».

- Dans le cadre du „commerce général“, toutes les marchandises entrantes ou sortantes sont comptabilisées.
- Dans le cadre du „commerce spécial“, seules sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant réellement de l'économie nationale et qui sont destinées à la consommation ou la transformation (à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état). Le „commerce spécial“ ne tient pas compte des marchandises placées en entrepôt sous douane mais tient compte des marchandises sortant des entrepôts sous douane vers l'économie nationale (mise en circulation).

Les données des différentes régions et pays ne sont pas strictement comparables et peuvent différer des données harmonisées diffusées par Eurostat.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Importations: commerce général / exportations: commerce spécial, Inclus: électricité, matériel militaire. Les données sont révisées périodiquement et elles sont provisoires jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante.

Lorraine

Importations et exportations: commerce spécial (à l'exception des produits pétroliers, qui correspondent au concept de commerce général), exclus: électricité, matériel militaire.

Luxembourg

Importations et exportations: commerce spécial, inclus: réparations, matériel militaire.

Wallonie

Importations et exportations: commerce spécial, y compris transit pour certains produits (comme le gaz et l'électricité).

4. Indice des prix à la consommation

Grande Région

L'indice des prix à la consommation permet de mesurer l'évolution moyenne des prix des biens et services qui sont achetés par les ménages à des fins de consommation. C'est un indicateur économique de stabilité monétaire. Il existe deux types d'indices des prix à la consommation : un indice national et un indice harmonisé au niveau européen. Ces deux types d'indices remplissent l'objectif central de mesure de l'inflation.

- Indice des prix à la consommation national/régional: l'évolution de l'indice des prix à la consommation national/régional (IPCN/R) est un indicateur de l'inflation nationale/régionale. L'indice est basé sur l'observation des prix d'un panier de biens et services fixé.
- Indice des prix à la consommation harmonisé : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de Maastricht. Il est basé sur un panier de biens et services harmonisé au niveau de l'Union européenne.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Indice des prix à la consommation régional (IPCR/VPI), 2015=100. L'indice des prix à la consommation harmonisé n'est pas disponible au niveau des Länder allemands.

Lorraine

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), France entière (y compris DOM), 2015=100.

Luxembourg

Indice des prix à la consommation national (IPCN), 2015=100.

Wallonie

Indice des prix à la consommation national (IPCN), 2015=100, Belgique entière.

5. Chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière

Grande Région

Le secteur de l'industrie manufacturière regroupe les établissements et entreprises dont l'activité économique consiste à transformer des biens dans le but de fabriquer d'autres produits. L'activité peut aussi consister à assembler, transformer ou à réparer des produits. L'industrie manufacturière correspond à une partie du secteur de l'industrie. Ce secteur correspond à la section C de la NACE rév. 2 (RP: chiffre d'affaires seulement disponible pour B+C).

Les données correspondent au chiffre d'affaires total, c'est-à-dire à la somme des montants (hors taxes) facturés au cours de l'exercice comptable pour des produits ou des prestations, indépendamment de la date de règlement. Le chiffre d'affaires est indiqué à prix courants.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Pour des raisons de confidentialité, de données individuelles, les données de Rheinland-Pfalz sont indiquées pour l'ensemble des sections B et C. La part de la section B est toutefois marginale. Les données correspondent au chiffre d'affaires des établissements d'au moins 50 effectifs.

Lorraine

Données seulement disponibles au niveau national.

Luxembourg

Indice 2015=100, données trimestrielles désaisonnalisées.

Wallonie

Les données sur les chiffres d'affaires et les exportations sont établies sur la base des déclarations TVA. Ces déclarations étant effectuées par siège social, la régionalisation des chiffres relatifs aux entreprises pluri-régionales est réalisée sur la base de la clé de l'emploi.

6. Construction

Grande Région

Le secteur de la construction comprend le gros oeuvre, les travaux publics et le second oeuvre. Le secteur de la construction correspond à la section F de la NACE rév. 2. Les données correspondent au chiffre d'affaires total, c'est-à-dire aux montants facturés (hors taxes) pour des travaux de construction, y compris chiffres d'affaires commerciaux et autres chiffres d'affaires (pour des prestations hors construction par exemple), indépendamment de la date de règlement. Le chiffre d'affaires est indiqué à prix courants.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Les données correspondent au chiffre d'affaires des établissements qui relèvent d'entreprises d'au moins 20 salariés (Travaux de construction spécialisés: 23 salariés).

Lorraine

Données seulement disponibles au niveau national.

Luxembourg

Pas de données disponibles.

Wallonie

Déclarations mensuelles et trimestrielles à la TVA.

7. Chiffre d'affaires dans le commerce de détail

Grande Région

Le commerce de détail (sans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, mais y compris le commerce de détail de carburants) correspond à la vente de biens marchands à destination des ménages privés. Les activités des pharmacies, des opticiens, de la vente d'appareils auditifs relèvent aussi du commerce de détail, ainsi que les activités de vente par correspondance ou par internet. Pour le Luxembourg, les données de chiffre d'affaires ne prennent pas en compte la vente par correspondance et carburants.

Le secteur du commerce de détail correspond à la division 47 de la NACE rév. 2.

Le chiffre d'affaires comprend l'ensemble des montants facturés (hors taxes) pour la vente de biens et de prestations de services, indépendamment de la date de règlement et de la taxation.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Enquête par sondage, à partir de laquelle les résultats sont estimés pour l'ensemble des entreprises et établissements. Les données incluent les filiales de chaînes commerciales qui ont leur siège dans un autre Land. Indice (2015=100). Les résultats des 24 derniers mois sont provisoires. Sarre: Disponibilité partielle des données en raison de la transformation de l'indice.

Lorraine

Données seulement disponibles au niveau national.

Luxembourg

Hors ventes à distance (47.91, NACE Rév. 2), indice (2015=100), données trimestrielles désaisonnalisées.

Wallonie

Déclarations mensuelles et trimestrielles à la TVA.

8. Hébergement et restauration

Grande Région

La section «hébergement et restauration» correspond à la mise à disposition d'hébergement pour des séjours de courte durée ainsi que la fourniture de repas complets et de boissons pour la consommation immédiate. Le secteur comprend l'hébergement et la restauration et regroupe notamment les hôtels, les restaurants et les cafés.

Le secteur correspond à la section I de la NACE Rév. 2 (codes 55+56).

Le chiffre d'affaires de la section «hébergement et restauration» comprend les chiffres d'affaires correspondant aux prestations d'hébergement, de restauration, de vente de boissons, de cantine et de traiteur (hors taxes).

Saarland / Rheinland-Pfalz

Enquête par sondage, à partir de laquelle les résultats sont estimés pour l'ensemble des entreprises et établissements. Les données incluent les filiales de chaînes commerciales qui ont leur siège dans un autre Land. Indice (2015=100). Les résultats des 24 derniers mois sont provisoires. Sarre: Disponibilité partielle des données en raison de la transformation de l'indice.

Lorraine

Données seulement disponibles au niveau national.

Luxembourg

Déclarations de TVA, indice (1995=100), données trimestrielles désaisonnalisées.

Wallonie

Déclarations mensuelles et trimestrielles à la TVA.

9. Emploi salarié (au lieu de travail)

Grande Région

Les salariés sont des personnes qui exercent une activité rémunérée chez un employeur public ou privé dans la région, indépendamment du lieu de résidence. Sont inclus les frontaliers entrants et exclus les frontaliers sortants. En cas de multi-activité, un seul emploi salarié est comptabilisé (emploi en nombre de personnes physiques). Exception : les données semestrielles pour la Wallonie correspondent au nombre de postes salariés. Les données sont fournies selon différents concepts suivant les régions.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Salariés assujettis à la sécurité sociale à la fin du trimestre ou au 30/06 (pour les données annuelles).

Les fonctionnaires, les aides familiaux et les militaires (contractuels ou professionnels) ne sont pas comptabilisés. Les données des six derniers mois sont provisoires. Données trimestrielles désaisonnalisées.

Lorraine

Emplois salariés en fin de trimestre/d'année. Les données d'emploi proviennent d'une synthèse de sources administratives. Données désaisonnalisées.

Luxembourg

Les données sont établies selon le Système Européen des Comptes (SEC), moyennes trimestrielles/ annuelles. Emploi national (des résidents) et frontaliers entrants mais hors frontaliers sortants. L'emploi salarié ne comprend pas le personnel des institutions internationales considérées comme extra-territoriales mais inclut les fonctionnaires. Le dernier trimestre est estimé. Données trimestrielles désaisonnalisées.

Wallonie

Les données annuelles sont établies selon le Système Européen des Comptes (SEC), moyennes annuelles, nombre de personnes. Les données semestrielles sont établies par l'administration de la sécurité sociale au 30/06 et au 31/12 et correspondent au nombre de postes salariés.

10. Chômeurs

Grande Région

Les informations sur le nombre de chômeurs sont fournies par les services de l'emploi. Il s'agit du nombre de chômeurs inscrits. Pour définir les chômeurs, trois points sont pertinents:

1. Les personnes n'occupent pas un emploi.
2. Les personnes sont à la recherche d'un emploi à temps plein ou à temps partiel et sont immédiatement disponibles.
3. Les personnes sont inscrites auprès de l'administration de l'emploi.

Nombre de chômeurs, moyennes trimestrielles/annuelles (Lorraine : en fin de trimestre/d'année).

Saarland / Rheinland-Pfalz

Les données incluent aussi des personnes qui exercent un emploi qui ne dépasse pas 15 heures par semaine. L'emploi recherché doit être assujéti à la sécurité sociale et doit correspondre à un volume d'heures de travail d'au moins 15 heures par semaine. À partir de 2005, les données ne sont que partiellement comparables avec celles des années précédentes du fait de l'introduction de la nouvelle législation du code de la sécurité sociale (SGB II) (fusion des indemnités de chômage et des aides sociales). Nombre de chômeurs au jour de référence en milieu de mois, moyennes trimestrielles/annuelles, données trimestrielles désaisonnalisées.

Lorraine

Les données correspondent au nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C :

- A: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- B: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- C: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

Les données ne recouvrent pas l'ensemble des chômeurs indemnisés. Nombre de demandeurs d'emploi en fin de trimestre/d'année, données désaisonnalisées.

Luxembourg

Personnes sans emploi, enregistrées à l'ADEM, résidant sur le territoire national, indemnisées ou non-indemnisées, qui ont respecté les obligations de suivi de l'ADEM, qui sont à la recherche d'un emploi approprié et qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité, ni affectées à une mesure pour l'emploi. Nombre de chômeurs en fin de mois, moyennes trimestrielles/annuelles, données trimestrielles désaisonnalisées.

Wallonie

Les données correspondent à la catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), nombre des demandeurs d'emploi inoccupés en fin de mois, moyennes trimestrielles/annuelles.

11. Offres d'emploi enregistrées

Grande Région

Offres d'emploi enregistrées au cours du mois par les agences publiques pour l'emploi.

Les données comprennent l'ensemble des offres d'emploi enregistrées, indépendamment du nombre d'heures et du salaire proposé (sauf pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat). Les employeurs n'ont pas l'obligation de déclarer les postes à pourvoir.

Les offres d'emploi enregistrées ne représentent par conséquent qu'une partie de l'ensemble des offres d'emploi sur le marché du travail.

Les données correspondent au cumul des offres enregistrées sur le trimestre/l'année.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Offres d'emploi pour des postes d'une durée prévisionnelle de plus de sept jours calendaires. La comparabilité des données à partir de 2013 avec les données des années précédentes est limitée. Les données des six derniers mois sont provisoires. Données trimestrielles désaisonnalisées et corrigées en fonction du nombre de jours ouvrables.

Lorraine

Dans certains secteurs d'activité ou pour certains types de métiers, les offres d'emploi ne passent pas toutes par Pôle emploi. Données désaisonnalisées.

Luxembourg

Données trimestrielles désaisonnalisées.

12. Emploi intérimaire

Grande Région

L'opération de «travail intérimaire» (ou «intérim» ou «travail temporaire») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou l'entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Saarland / Rheinland-Pfalz

Sont pris en compte les travailleurs assujettis à la sécurité sociale dans les secteurs 78.2 et 78.3 de la NACE Rév. 2 (entreprises ayant pour activité principale la mise à disposition de travailleurs) en fin de mois, y compris le personnel des agences d'intérim.

Valeurs en fin de trimestre ou au 30/06 (pour les données annuelles), les données des six derniers mois sont provisoires.

Données trimestrielles désaisonnalisées.

Lorraine

Emplois salariés sous contrat d'intérim en fin de trimestre/d'année. Le personnel permanent des agences d'intérim n'est pas pris en compte. Données désaisonnalisées.

Luxembourg

Emploi salarié de la branche „Agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire“ (78.2, NACE Rév. 2), y compris le personnel des agences, moyennes trimestrielles/annuelles.

Données trimestrielles désaisonnalisées.

Wallonie

Emploi salarié de la branche „Agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire“ (78.2/78.3, NACE Rév. 2), y compris le personnel des agences. Données semestrielles au 30/06 et au 31/12.

Indicateurs structurels

13. Population

Grande Région

Les chiffres de la population sont établis sur la base des recensements, des statistiques du mouvement naturel (état civil) et des statistiques relatives aux migrations. En Wallonie, les statistiques sont établies sur la base du registre national de la population.

La population comprend toutes les personnes résidant sur le territoire, à l'exception des personnes en séjour de courte durée (touristes, travailleurs saisonniers, ...).

Saarland / Rheinland-Pfalz

Jusqu'en 2010, les données sont calculées sur la base du recensement de la population 1987. À partir de 2011, les chiffres sont établis sur base du recensement 2011 (rupture de série). Population au 31/12 de l'année précédente.

Lorraine

Les données sont issues du recensement de la population. Jusqu'en 1999, le recensement est réalisé de façon exhaustive tous les huit ou neuf ans. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les résultats du recensement sont désormais calculés sur 5 années glissantes, à partir de 5 enquêtes annuelles. De ce fait, les données ne permettent plus de calculer des évolutions d'une année sur l'autre, mais seulement tous les 5 ans.

Entre deux recensements, des estimations de population sont calculées grâce aux statistiques de l'état civil et à une estimation du solde migratoire. Population au 1er janvier.

Luxembourg

Population au 31/12 de l'année précédente.

Wallonie

À partir de 1988, les chiffres de population sont établis sur la base du Registre National. Les données d'avant 1988 étaient basées uniquement sur les tableaux émanant des communes. Elles se déterminaient par rapport aux chiffres du dernier recensement décennal (1981). Population au 1er janvier.

14. Produit intérieur brut par emploi

Grande Région

Le produit intérieur brut (PIB) par emploi fournit des informations sur la productivité du travail. L'emploi au lieu de travail comprend toutes les personnes qui ont un emploi salarié ou non-salarié dans la région, indépendamment du lieu de résidence et du temps de travail. Le PIB par emploi est calculé « par tête », c'est-à-dire que les personnes à temps complet et les personnes à temps partiel sont comptabilisées de la même façon. Par conséquent, il ne permet pas de traduire les différences en termes d'importance du travail à temps partiel et des situations d'activité réduite.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Les données des quatre dernières années sont provisoires, et peuvent faire régulièrement l'objet de révisions.

15. Valeur ajoutée brute

Grande Région

La valeur ajoutée brute (aux prix de production) correspond pour chaque branche de l'économie à la valeur de la production brute aux prix de production, de laquelle on déduit les consommations intermédiaires aux prix d'acquisition. Elle est calculée (comme le produit intérieur brut) en conformité avec le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010).

La valeur ajoutée brute par branche donne des indications sur la structure sectorielle de l'économie. Comme la valeur ajoutée brute à prix courants dépend du niveau des prix, elle ne permet pas de refléter complètement les évolutions effectives en volume au cours du temps.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Les données des quatre dernières années sont provisoires et font l'objet de révisions régulières.

Lorraine

Les valeurs ajoutées en Lorraine sont estimées par l'INSEE en régionalisant les comptes des entreprises en fonction de la masse salariale des établissements. Les données de la dernière année sont provisoires.

16. Emploi (au lieu de travail)

Grande Région

Les données sur l'emploi au lieu de travail sont établies en moyenne annuelle selon le Système Européen des Comptes (SEC), à l'exception de la Lorraine. Elles comprennent toutes les personnes qui ont un emploi salarié ou non salarié dans la région, indépendamment du lieu de résidence et du temps de travail. En cas de multi-activité, un seul emploi est comptabilisé (emploi en nombre de personnes physiques).

L'emploi au lieu de travail ne comprend pas le personnel des institutions internationales considérées comme extra-territoriales. Le concept „au lieu de travail“ inclut les frontaliers entrants et exclut les frontaliers sortants.

Saarland / Rheinland-Pfalz

L'emploi total au lieu de travail est déterminé sur la base du comptage de l'emploi (Erwerbstätigenrechnung „ETR“). Les données des quatre dernières années sont provisoires et font l'objet de révisions régulières.

Lorraine

Les données d'emploi sont établies au 31 décembre.

A partir de 2009, l'emploi total est estimé à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui est une synthèse de plusieurs sources administratives (Déclarations Annuelles de Données Sociales „DADS“, fichiers de paye des agents de l'État, fichiers de la Mutualité Sociale Agricole „MSA“, fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale „ACOSS“, ...).

Le concept central d'Estel - le nombre de personnes en emploi - est proche de celui du BIT, sur lequel s'appuient aussi les comptes nationaux.

17. Densité de travail

Grande Région

La densité de travail correspond au ratio entre l'emploi et la population d'âge actif dans une région. La population d'âge actif est le nombre de personnes qui résident dans la région et qui ont entre 15 et 64 ans.

Konjunkturindikatoren

1. BIP

Großregion

Das Bruttoinlandsprodukt zu Marktpreisen umfasst den Wert aller in einem abgegrenzten Wirtschaftsgebiet („Inlandskonzept“) während einer bestimmten Periode produzierten Waren und Dienstleistungen.

Das Bruttoinlandsprodukt zu Marktpreisen kann auf drei Wegen ermittelt werden:

- das BIP entspricht der Bruttowertschöpfung aller Wirtschaftsbereiche zuzüglich der Gütersteuern und abzüglich der Gütersubventionen. Die Bruttowertschöpfung ergibt sich für jeden Wirtschaftsbereich aus dem Bruttoproduktionswert abzüglich der Vorleistungen;
- das BIP entspricht der Summe der Ausgaben für die inländische Endverwendung von Gütern und Dienstleistungen (Private Konsumausgaben, Konsumausgaben des Staates, Bruttoanlageinvestitionen, Vorratsveränderung), zuzüglich der Exporte und abzüglich der Importe;
- das BIP entspricht der Summe der entstandenen Einkommen (Arbeitnehmerentgelte der Inländer, Unternehmens- und Vermögenseinkommen, Produktions- und Importabgaben an den Staat abzüglich der Subventionen, Abschreibungen) abzüglich des Saldos der Primäreinkommen aus der übrigen Welt.

Das BIP wird in Übereinstimmung mit dem Europäischen System Volkswirtschaftlicher Gesamtrechnungen (ESVG 2010) ermittelt.

Die Veränderungsrate des preisbereinigten Bruttoinlandsprodukts dient als Messgröße für das Wirtschaftswachstum. Die Preisbereinigung erfolgt auf der Grundlage einer jährlich wechselnden Preisbasis (Vorjahrespreisbasis, Kettenindex 2010=100).

Saarland / Rheinland-Pfalz

Die Ergebnisse der letzten vier Jahre sind vorläufig. Im Rahmen von sogenannten Generalrevisionen werden rückwirkend grundlegende Überarbeitungen vorgenommen.

Lorraine

Die Daten des letzten Jahres sind vorläufig.

2./3. Außenhandel (Warenimport / Warenexport)

Großregion

Die Daten zum Außenhandel werden in den Außenhandelsstatistiken der Länder erhoben. Nachgewiesen wird der Wert aller körperlich ein- und ausgehenden Waren (ohne Dienstleistungen) in den jeweiligen Preisen. Trotz EU-weiter Harmonisierung verwenden die Länder nationale Konzepte.

Unterschiede bestehen unter anderem in der Verwendung der Konzepte „Generalhandel“ und „Spezialhandel“.

- Im „Generalhandel“ werden alle eingehenden bzw. ausgehenden Waren erfasst.
- Der „Spezialhandel“ enthält nur die Waren, die zum Gebrauch oder zur Verarbeitung eingeführt bzw. aus der Erzeugung oder Verarbeitung stammen und ausgeführt werden (ohne Waren, die importiert und dann im gleichen Zustand wieder exportiert werden). Waren, die auf Lager eingehen, sind zunächst nicht in den Importwerten enthalten. Sie werden erst berücksichtigt, wenn sie aus dem Lager in den freien Verkehr überführt werden. Entsprechend sind Waren, die aus Lagern ausgeführt werden, nicht in den Exportwerten enthalten.

Die nationalen bzw. regionalen Daten sind nicht uneingeschränkt vergleichbar und können von den von Eurostat publizierten harmonisierten Daten abweichen.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Import: Generalhandel / Export: Spezialhandel, eingeschlossen: elektrischer Strom, militärische Geräte. Daten werden regelmäßig revidiert und sind jeweils bis Oktober des Folgejahres vorläufig.

Lorraine

Import und Export: Spezialhandel (Ausnahme: Rohölerzeugnisse werden nach dem Konzept des Generalhandels erfasst), eingeschlossen: elektrischer Strom, militärische Geräte.

Luxembourg

Import und Export: Spezialhandel, eingeschlossen: Reparaturen, militärische Geräte.

Wallonie

Import und Export: Spezialhandel, bestimmte Waren inkl. Transit (z. B. Gas und elektrischer Strom).

4. Index der Verbraucherpreise

Großregion

Der Verbraucherpreisindex misst die durchschnittliche Preisentwicklung aller Waren und Dienstleistungen, die von privaten Haushalten für Konsumzwecke gekauft werden. Er gilt als ein Indikator für die Geldwertstabilität in der Volkswirtschaft. Der Verbraucherpreisindex wird als nationaler Index und als harmonisierter Index erhoben. Beide Indizes dienen dem zentralen Ziel der Inflationsmessung.

- **Nationaler/Regionaler Verbraucherpreisindex:** Die Veränderung des nationalen/regionalen Verbraucherpreisindex ist ein Indikator für die nationale/regionale Inflation. Der Index basiert auf der Beobachtung der Preise für festgelegte Waren und Dienstleistungen (Warenkorb). Jedes Produkt geht mit dem Gewicht in den Gesamtindex ein, das seinem Anteil an den Konsumausgaben der Haushalte entspricht.
- **Harmonisierter Verbraucherpreisindex:** Der Harmonisierte Verbraucherpreisindex erlaubt eine vergleichende Messung der Preisstabilität im Sinne der im Maastrichter Vertrag festgelegten Konvergenzkriterien. Ihm liegt ein EU-weit einheitlicher Warenkorb zugrunde.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Regionaler Verbraucherpreisindex (VPI), 2015=100. Der Harmonisierte Verbraucherpreisindex steht auf Ebene der Bundesländer nicht zur Verfügung.

Lorraine

Harmonisierter Verbraucherpreisindex (IPCH), Frankreich gesamt (inkl. Überseedepartements), 2015=100.

Luxembourg

Nationaler Verbraucherpreisindex (IPCN), 2015=100.

Wallonie

Nationaler Verbraucherpreisindex (IPCN), 2015=100, Belgien gesamt.

5. Umsatz im Verarbeitenden Gewerbe

Großregion

Zum Verarbeitenden Gewerbe gehören alle Betriebe bzw. Unternehmen, deren wirtschaftliche Tätigkeit überwiegend darin besteht, Erzeugnisse zu be- oder verarbeiten, und zwar in der Regel mit dem Ziel, andere Produkte herzustellen. Die Tätigkeit kann auch darin bestehen, Erzeugnisse zu veredeln, zu montieren oder zu reparieren. Das Verarbeitende Gewerbe ist Teil des produzierenden Gewerbes. Der Bereich entspricht dem Abschnitt C, NACE Rev 2. (RP: Umsatzangabe nur für B+C möglich).

Ausgewiesen wird der Gesamtumsatz als Summe der Rechnungsendbeträge (ohne Umsatzsteuer) der im Berichtszeitraum abgerechneten Lieferungen und Leistungen, unabhängig vom Zahlungseingang. Der Nachweis erfolgt in jeweiligen Preisen.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Aus Gründen der Geheimhaltung von Einzelangaben werden in Rheinland-Pfalz die Abschnitte B und C gemeinsam ausgewiesen. Der Anteil des Abschnitts B ist jedoch marginal. Umsatz von Betrieben mit 50 und mehr Beschäftigten.

Lorraine

Daten nur auf nationaler Ebene verfügbar.

Luxembourg

Index 2015=100, Quartalsdaten saisonbereinigt.

Wallonie

Die Umsätze ergeben sich aus den Umsatzsteuererklärungen. Da diese am Unternehmenssitz abzugeben sind, werden die Umsätze überregionaler Unternehmen nach den jeweiligen Anteilen der Beschäftigten auf die Regionen verteilt.

16. Erwerbstätige (am Arbeitsort)

Großregion

Die Erwerbstätigen am Arbeitsort werden, mit Ausnahme von Lothringen, als Jahresdurchschnittswerte nach dem Europäischen System Volkswirtschaftlicher Gesamtrechnungen (ESVG) ermittelt. Sie umfassen alle Personen, die in der betreffenden Region eine auf Erwerb gerichtete Tätigkeit ausüben, unabhängig von ihrem Wohnort und der Dauer der Arbeitszeit. Im Falle mehrerer Tätigkeiten wird der Erwerbstätige nur einmal gezählt (Personenkonzept).

Die Zahl der Erwerbstätigen am Arbeitsort enthält nicht das Personal der internationalen Institutionen, die als „extraterritorial“ gelten. Nach dem Arbeitsortkonzept sind die Einpendler enthalten, nicht aber die Auspendler.

Saarland / Rheinland-Pfalz

Die Erwerbstätigen am Arbeitsort werden im Rahmen der Erwerbstätigenrechnung (ETR) ermittelt. Die Ergebnisse der letzten vier Jahre sind vorläufig, regelmäßige Revisionen.

Lorraine

Die Zahlen zu den Erwerbstätigen werden zum Stand 31. Dezember erstellt.

Seit 2009 wird die Gesamtbeschäftigung nach dem ESTEL-Konzept („Estimations d'emploi localisées“) ermittelt, das auf der Nutzung verschiedener Verwaltungsquellen basiert (Jahresmeldungen der Sozialdaten „DADS“, die Meldungen der staatlich Bediensteten, die Dateien der Mutualité Sociale Agricole „MSA“, der Zentralstelle der Sozialversicherungsträger „ACOSS“, ...). Die zentrale Konzeption von ESTEL - Nachweis aller Beschäftigten - ähnelt dem ILO-Prinzip, an das sich auch die Volkswirtschaftlichen Gesamtrechnungen anlehnen.

17. Arbeitsplatzdichte

Großregion

Die Arbeitsplatzdichte gibt das Verhältnis von Erwerbstätigen zur Bevölkerung im erwerbsfähigen Alter innerhalb einer Region an. Unter Bevölkerung im erwerbsfähigen Alter wird die Anzahl der Personen verstanden, die in der jeweiligen regionalen Einheit ihre alleinige bzw. Hauptwohnung haben und zwischen 15 und 64 Jahre alt sind.

